

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AMANCE

SEANCE DU 17 JANVIER 2020

Date de la convocation : 09 janvier 2020

Date d'affichage : 09 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Michel PIETREMONT, maire.

Présents : BROUILLARD Laurent, COLLIN Christelle, FEVRE Francine, FEVRE Maxence, PIETREMONT Jean-Michel, ROUYER Pascal

Absents : DROUILLY David, MARCHAIS MELCHIOR Régine, ROUYER Thibaut.

Secrétaire : Monsieur FEVRE Maxence.

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2020_01 – Autorisation pour le lancement de l'étude de fonctionnement des écoulements sur le Bassin versant de l'Amance

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
6	6	6	0	0	0

Lors d'orages, la Commune d'AMANCE subit fréquemment des inondations dues aux ruissellements du bassin versant et aux débordements du cours d'eau Amance. Le dernier évènement, particulièrement conséquent, a eu lieu au cours du mois de mai 2018.

Afin d'étudier le fonctionnement du bassin versant, identifier les dysfonctionnements de celui-ci engendrant ces inondations et proposer des mesures efficaces pour limiter voire empêcher ces phénomènes, le bassin de l'Aube Médiane souhaite porter une étude globale de fonctionnement des écoulements sur le bassin versant de l'Amance. Celle-ci doit débuter dès 2020 et son cahier des

charges a fait l'objet d'une présentation plus détaillée en Commune d'AMANCE par le service des bassins du SSDEA au mois de janvier 2020.

L'approbation du Conseil Municipal est demandée pour autoriser le SDDEA à lancer cette étude.

Le Conseil Municipal, ENTENDU cet exposé et après en avoir délibéré,

- **DECIDE et AUTORISE** le SDDEA à procéder au lancement cette étude.

2020_02 – Autorisation de rejets des effluents domestiques traités par une microstation

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
6	6	6	0	0	0

Monsieur Le Maire propose d'autoriser le rejet des effluents domestiques traités issus d'un système d'assainissement non collectif, par le biais d'une microstation, dans le réseau pluvial de la Commune d'AMANCE.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le rejet des effluents domestiques traités issus d'un système d'assainissement non collectif, par le biais d'une microstation, dans le réseau pluvial de la Commune d'AMANCE.

- **APPROUVE** le formulaire de demande d'une « autorisation de rejet dans un fossé ou un réseau pluvial d'un tiers », qui sera délivré à chaque foyer, porteur d'un projet d'installation d'une microstation conforme à la législation en vigueur.

-**PRECISE** que chaque installation devra se conformer à la législation en vigueur. Ladite installation sera contrôlée par l'organisme compétent.

2020_03 – Consultation et choix des contrats d'assurance communaux

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
6	6	6	0	0	0

Monsieur Le Maire a procédé à une consultation des compagnies d'assurances, concernant l'assurance multirisques de la commune d'AMANCE. Monsieur Le Maire a établi une liste des garanties souhaitées par la commune :

Type d'assurance Garanties souhaitées

1. Dommages aux biens - Incendie et Risques annexes - Evènements naturels - Vol et actes de vandalisme - Bris de glaces et bris de vitraux - Dégâts des eaux - Catastrophes naturelles - Dommages électriques Multirisques informatiques

2. Responsabilité Générale de la commune

3. Responsabilité Atteinte à l'Environnement

4. Protection juridique de la Commune - Information juridique - Assurance Protection juridique - Défense Pénale des élus et des agents.

Monsieur Le Maire présente différents devis.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de contrat d'assurance VILLASSUR établi le 20 décembre 2019 par GROUPAMA - Service des Collectivités - 2 bis, Rue Jeanne d'ARC - 10 000 TROYES.

- **OPTE** pour l'assurance sans franchise dommages et responsabilité civile pour un coût annuel de **3 244,78 €uros T.T.C., prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2020.**

2020_04 – Vente de bois de chauffage à des particuliers

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
6	6	6	0	0	0

Monsieur Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que des lots de bois dans les parcelles affouagères n'ont pas été réalisés et qu'il y a lieu de les vendre, préférentiellement aux habitants de la Commune d'AMANCE.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

- **DONNE** son accord pour la vente de bois de chauffage à des Particuliers.
- **CONFIE** à l'Office National des Forêts la vente en cession : vente préférentiellement aux Habitants de la Commune d'AMANCE, **au prix de 10 €uros H.T. le mètre cube** (1 m3 est égal à 1,5 stères).

2020_05 – Achat d'une parcelle de taillis cadastrée Section A Numéro 247, Lieudit « Les Sables »

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur FEVRE Michel met en vente les parcelles forestières suivantes :

Section A, numéro 247, Lieudit « LES SABLES », pour une contenance de 00 ha 62 a 79 ca ; la nature étant du taillis.

La vente desdites parcelles aura lieu auprès de Maître Eric REMY, Notaire, titulaire d'un office notarial sis à BRIENNE-LE-CHATEAU (Aube), 20, Rue Jean Monnet. Les frais de la vente et les frais qui en seront la suite et la conséquence seront à la charge exclusive de l'acquéreur, la Commune d'AMANCE.

La vente est conclue moyennant **le prix total de 1 570, 00 €uros**, et **les frais notariés sont évalués à 500,00 €uros**. Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité d'acquérir la parcelle susvisée **au prix total de 1 570,00 €uros**, et de **500,00 euros pour les frais notariés** afin d'enrichir le patrimoine forestier de la commune d'AMANCE,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de procéder à l'acquisition de la parcelle susvisée, et l'autorise à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents relatifs à cette transaction.

Questions diverses

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00.

Fait à AMANCE, les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Jean-Michel PIETREMONT